

(XXVIII.1a,b)

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.287.1981.TREATIES-3 (Notification dépositaire)

CONVENTION MULTILATERALE TENDANT A EVITER LA DOUBLE  
IMPOSITION DES REDEVANCES DE DROITS D'AUTEUR  
CONCLUE A MADRID LE 13 DECEMBRE 1979

RATIFICATION DE LA TCHECOSLOVAQUIE

PROTOCOLE ADDITIONNEL A LA CONVENTION MULTILATERALE TENDANT A  
EVITER LA DOUBLE IMPOSITION DES REDEVANCES DE DROITS D'AUTEUR  
CONCLU A MADRID LE 13 DECEMBRE 1979

ADHESION DE LA TCHECOSLOVAQUIE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire de la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur et du Protocole additionnel à la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, tous deux conclus à Madrid le 13 décembre 1979, communique :

Le 24 septembre 1981, l'instrument de ratification par le Gouvernement tchécoslovaque de la Convention susmentionnée a été déposé auprès du Secrétaire général.

L'instrument de ratification contient la réserve suivante :

(Traduction) La République socialiste de Tchécoslovaquie ne se considère pas tenue par les dispositions du paragraphe 1 de l'article 17 de la Convention, qui dispose que tout différend entre deux ou plusieurs Etats parties concernant l'interprétation ou l'application de la Convention, non réglé par voie de négociation, est soumis, à moins que les Etats intéressés ne conviennent d'un autre mode de règlement, à l'arbitrage de la Cour internationale de Justice et déclare qu'il faut dans chaque cas particulier le consentement de toutes les parties au différend pour qu'il soit soumis à la Cour internationale de Justice.

A la même date, l'instrument d'adhésion du Gouvernement tchécoslovaque au Protocole additionnel susmentionné a été déposé auprès du Secrétaire général.

Le 27 octobre 1981

A handwritten signature in dark ink, appearing to be the initials 'JA'.

A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

NOVEMBER 1980

45 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

CORRESPONDENCE UNIT

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA  
ALGERIA  
ANGOLA  
ARGENTINA  
BELGIUM  
BENIN  
BULGARIA  
BURUNDI  
CAPE VERDE  
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC  
CHAD  
COMOROS  
CONGO  
DEMOCRATIC KAMPUCHEA  
DJIBOUTI  
EGYPT  
EQUATORIAL GUINEA  
FRANCE  
GABON  
GUINEA  
GUINEA-BISSAU  
HAITI  
IRAN  
ITALY  
IVORY COAST  
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC  
LEBANON  
LUXEMBOURG  
MADAGASCAR

MALI  
MAURITANIA  
MOROCCO  
NIGER  
PARAGUAY  
ROMANIA  
RWANDA  
SAO TOME AND PRINCIPE  
SENEGAL  
TOGO  
TUNISIA  
UNITED REPUBLIC OF CAMEROON  
UPPER VOLTA  
URUGUAY  
VIET NAM  
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE  
LIECHTENSTEIN  
MONACO  
SAN MARINO  
SWITZERLAND

ALSO SENT TO:

INFORMATION COPY SENT TO:

COPY SENT TO: